

# Coordination Nationale Infirmière

## INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE Diplômé d'Etat

DGS /DHOS août 2002

### PROFESSION

L'infirmier de bloc opératoire est le collaborateur du chirurgien. Il participe aux interventions chirurgicales réalisées par le chirurgien. Il est chargé de l'entretien et de la stérilisation du matériel opératoire.

A l'heure actuelle, 4405 infirmiers de bloc opératoire exercent en France, dont 88 % de femmes.

### ETUDES PREPARANT AU DIPLOME

Les infirmiers de bloc opératoire sont titulaires d'un Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire, qui se prépare en 18 mois dans des écoles agréées par le Préfet de région.

*ACCES* : la formation est ouverte aux candidats

- Titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :
  - diplôme, certificat ou titre permettant d'exercer la profession d'**infirmier** en France ;
  - diplôme, certificat ou titre permettant d'exercer la profession de **sage-femme** en France ;
- Justifiant d'une **expérience professionnelle de deux ans** minimum, soit dans la profession d'infirmier, soit de la profession de sage-femme ;
- Ayant satisfait aux **épreuves de sélection** qui comprennent :
  - une **épreuve écrite et anonyme d'admissibilité**, permettant d'évaluer les connaissances acquises en anatomie-physiologie, hygiène, chirurgie et législation. Elle se compose de vingt questions portant sur le programme de la formation d'infirmier. Elle dure une heure et demie et est notée sur vingt. Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.
  - une **épreuve d'admission, orale**, notée sur 20. Elle consiste en un exposé de dix minutes sur un sujet d'ordre professionnel faisant appel à des connaissances cliniques, suivi d'un entretien de dix minutes avec le jury. **Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.**La note sur 40 des épreuves d'admission est le total des notes obtenues aux deux épreuves. Sont déclarés **admis les candidats les mieux classés** à l'issue de ces deux épreuves, dans la limite de la capacité d'accueil agréée de l'école

*Attention* : les personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ou de sage-femme non validé pour exercer en France peuvent être admis à passer les épreuves de sélection si :

- elles justifient d'un exercice professionnel de 2 ans
- elles satisfont à un test de niveau professionnel et à une épreuve permettant d'apprécier leur maîtrise de la langue française.

Ces épreuves sont organisées par l'Ambassade de France du pays concerné.

Mais ces personnes ne pourront pas exercer en France.

- L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant :
  - que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;
  - des vaccinations antitétanique, antidiphthérique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculique et qu'il est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

## FORMATION :

- Elle se déroule en **18 mois** et a pour objectif de permettre à l'élève d'assumer une prise en charge holistique de la personne soignée, dans le respect des aspects éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
  - la **formation théorique** comporte quatre modules d'un total de 29 semaines : hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales, l'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique, la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux, la maîtrise de la fonction d'infirmier de bloc opératoire ;
  - la **formation clinique** comprend 39 semaines de stage ;
  - les **mises en situation professionnelle**, au cours des stages, sont au nombre de trois. Elles ne peuvent excéder une durée de quatre heures.
- **Le contrôle des connaissances** comprend :
  - une évaluation de **l'enseignement théorique**, propre à chaque module, par le biais **d'épreuves écrites** et anonymes, notées sur 20 (deux épreuves pour le module 3, dont l'une au moins est d'une durée de trois heures). Le module est validé si l'élève obtient au moins 10 sur 20 à cette épreuve (20 sur 40 pour le module 3) ;
  - une évaluation de **l'enseignement clinique** par le biais de notes attribuées à la fin de chaque stage par le responsable du stage, selon des critères définis conjointement par l'équipe pédagogique et les professionnels accueillant les élèves ;
  - une **évaluation des mises en situation professionnelle**, chacune notée sur 40. Elle est validée si l'élève obtient une note au moins égale à 20 sur 40.

## LA DELIVRANCE DU DIPLOME D ETAT

- Sont autorisés à se présenter aux épreuves les élèves ayant validé la totalité des enseignements théoriques, des mises en situation professionnelle.
- L'examen du Diplôme d'Etat comporte deux épreuves :
  - Une épreuve écrite qui consiste en la réalisation d'un travail d'intérêt professionnel, individuel, de vingt à trente pages. Ce travail permet d'évaluer les capacités d'analyse de l'élève et son aptitude à conduire une réflexion professionnelle en lien avec la fonction. Ce travail donne lieu à une note sur vingt pour le contenu et à une note sur vingt pour l'argumentation orale. La note finale doit être au moins égale à 20/40, sans note inférieure à 8/20 à l'une des deux parties.
  - Une épreuve de mise en situation professionnelle d'une durée maximale de 5 heures, réalisée dans le bloc opératoire. Elle est notée sur 40, toute note inférieure à 20 sur 40 est éliminatoire.

## INSTITUTS DE FORMATION

ALSACE  
Centre hospitalier Louis Pasteur  
39, avenue de la Liberté  
68024 COLMAR  
Tél : 03 89 80 46 50

ANTILLES-GUYANE  
Centre hospitalier du Lamentin  
Rue Ernest André  
97232 LE MAMENTIN  
Tél : 05 96 57 12 38

AQUITAINE  
IFCS Pellegrin  
Rue Fransisco Ferrer  
33076 BORDEAUX  
Tél : 05 56 79 56 79

AUVERGNE  
Ecole d'infirmiers de salle opératoire  
1, boulevard Winston Churchill  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 75 13 48

BASSE-NORMANDIE  
CHU de la Côte de nacre

Centre hospitalier Victor Dupuy  
69, rue du Lieutenant colonel Prud'hon  
95107 ARGENTEUIL CEDEX  
Tél : 01 34 23 27 06

LANGUEDOC-ROUSSILLON  
Centre de formation du personnel hospitalier  
11146, avenue du Père Soulas  
34295 MONTPELLIER CEDEX 5  
Tél : 04 67 33 88 96

LIMOUSIN  
Hôpital du Cluzeau  
51, avenue Dominique Larrey  
87042 LIMOGES CEDEX  
Tél : 05 55 05 63 55

LORRAINE  
CHR de brabois  
Rue du Morvan  
54511 VANDOEUVRE LES NANCY  
Tél : 03 83 15 38 22

MIDI-PYRENEES  
Hôpital de Purpan

Chemin de la côte de nacre  
14033 CAEN  
Tél : 02 31 06 31 06

BRETAGNE  
CHU La cavale blanche  
Boulevard Tanguy Prigent -  
29609 BREST  
Tél : 02 98 34 71 01

CHR Pontchaillou  
Rue Henri Le Guilloux  
35033 RENNES  
Tél : 02 99 28 43 25

CENTRE  
Institut de formation  
Rue Mansart  
37044 TOURS  
Tél : 02 47 47 81 31

CHAMPAGNE-ARDENNES  
Hôpital Maison blanche  
45, rue Cognacq-Jay  
51092 REIMS CEDEX  
Tél : 03 26 78 74 66

FRANCHE-COMTE  
Ecole des Tilleroyes  
44, chemin du sanatorium  
25030 BESANCON  
Tél : 03 81 41 50 19

ILE DE FRANCE  
Hôpital Pitié-Salpêtrière  
47-83, boulevard de l'hôpital  
75013 PARIS  
Tél : 01 42 16 07 03

Centre médico-chirurgical Foch  
11, rue Guillaume Lenoir  
92150 SURESNES  
Tél : 01 46 25 21 91

Centre de formation Louis Couvé  
44, rue de la commune de Paris  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél : 01 48 11 26 86

330, avenue de Grande-Bretagne  
31300 TOULOUSE  
Tél : 05 61 77 24 26

NORD-PAS-DE-CALAIS  
351, rue Ambroise Paré  
Epi de soif  
59120 LOOS LEZ LILLE  
Tél : 03 20 16 03 68

PAYS DE LOIRE  
Ecole pluriprofessionnelle  
50, route Saint-Sébastien  
44093 NANTES  
Tél : 02 40 84 67 45

PACA  
Ecole d'infirmier de bloc opératoire  
17, avenue Cap de Croix  
06100 NICE  
Tél : 04 93 81 09 23

Hôtel Dieu  
6, place Daviel  
13224 MARSEILLE CEDEX 02  
Tél : 04 91 38 15 82

PICARDIE  
CHU Groupe hospitalier sud  
Avenue René Laënnec  
80054 AMIENS CEDEX  
Tél : 03 22 45 60 48

RHONE-ALPES  
IFCS Clemenceau Hospices civils de Lyon  
1, avenue Clemenceau  
69565 SAINT GENIS LAVAL CEDEX  
Tél : 04 78 86 30 41

EIBO Saint Martin  
11, rue Joseph Bouchayer  
38100 GRENOBLE  
Tél : 04 76 49 01 63

Croix rouge française  
45, rue Testenoire La Fayette  
42100 SAINT ETIENNE  
Tél : 04 77 81 02 05

## CARRIERE

- L'immense majorité des infirmiers de bloc opératoire sont salariés dans des hôpitaux (91%)
- **Carrière hospitalière :**

La carrière dans la fonction publique hospitalière se déroule sur trois corps. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les infirmiers de bloc opératoire de la fonction publique hospitalière bénéficient de perspectives de carrière élargies, à la suite de la création des corps de cadre de santé et de directeur des soins.

Le corps des infirmiers de bloc opératoire comprend deux grades (catégorie A)  
- infirmier de bloc opératoire de classe normale  
- infirmier de bloc opératoire de classe supérieure

et un corps d'encadrement qui comprend deux grades (catégorie A) :  
- infirmier de bloc opératoire cadre de santé  
- infirmier de bloc opératoire cadre supérieur de santé

Le corps de directeur de soins de la filière infirmière comprend deux grade (catégorie A) :  
- directeur des soins de 2<sup>e</sup> classe  
- directeur des soins de 1<sup>e</sup> classe

Echelon	Indice brut de référence	Ancienneté moyenne	Rémunération nette au 1/01/02 (primes et indemnités permanentes comprises) (1)
<b>Infirmier de bloc opératoire de classe normale</b>			
8 <sup>ème</sup>	610	-	Fin de carrière : 2274,06 €
1 <sup>er</sup>	368	1 an Total 21 ans	Début de carrière : 1536,38 € <sup>(2)</sup>
<b>Infirmier de bloc opératoire de classe supérieure</b>			
6 <sup>ème</sup>	685	-	Fin de carrière : 2554,26 €
1 <sup>er</sup>	485	2 ans Total 15 ans 6 mois	Début de carrière : 2187,18 €
<b>Infirmier de bloc opératoire cadre de santé</b>			
8 <sup>ème</sup>	740	-	Fin de carrière : 2846,58 €
1 <sup>er</sup>	430	1 an Total 19 ans	Début de carrière : 1850,07 €
<b>Infirmier de bloc opératoire cadre supérieur de santé</b>			
6 <sup>ème</sup>	780	-	Fin de carrière : 3050,02 €
1 <sup>er</sup>	625	2 ans Total 14 ans	Début de carrière : 2540,50 €
<p><b>1- Prime spécifique, indemnité de sujétion spéciale (13 heures), prime de service " mensualisée " au taux moyen de 7,5 %, prime d'encadrement et de début de carrière comprises, le cas échéant.</b></p> <p><b>2- Bénéfice d'une bonification d'ancienneté de 6 mois.</b></p>			

Le corps de directeur des soins est accessible par concours interne sur épreuves aux infirmiers anesthésistes cadres et cadres supérieurs de santé remplissant certaines conditions (cf fiche " directeur des soins ").

## EXERCICE

- Le diplôme d'infirmier de bloc ne fait pas l'objet d'une **réglementation européenne spécifique** mais relève des directives dites du système général. Les ressortissants de l'Union européenne, titulaires d'un diplôme d'infirmier non conforme aux obligations fixées par les directives européennes peuvent bénéficier d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée par le préfet de région. En cas de différences substantielles de formation, l'intéressé doit se soumettre à une épreuve d'aptitude ou accomplir un stage d'adaptation.
- Si vous souhaitez exercer en tant qu'infirmier de bloc opératoire au sein d'un Etat de l'Union européenne, vous devez prendre contact avec les autorités compétentes de l'Etat membre où vous souhaitez vous installer afin d'obtenir la reconnaissance de votre diplôme.